

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 2 août 2016**

-----

**Appel des conseillers :** M. DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M. FOURRE Gérard, Mme LEVEILLE Francine, M. MAZZAROLLO Dominique, M. GANDON Claude, Mme BOHERE Céline, M. MALHERBE Michel, Mme MAUCLAIR-BOUHTIER Sylvie, M. LEPOURCELET Michel, Mme JOURDAN Chantal, M. ROUSSEL Patrick, Mme BUREL Michèle.

**Absents excusés :** M. RICHARD Gaëtan donne pouvoir à M. GANDON Claude, M. DUVAL Thierry donne pouvoir à M. DESGRIPPES Gérard.

**Secrétaire de séance :** M. FOURRE Gérard

*Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures et fait approuver le procès-verbal de la séance du 7 juin 2016. Celui est adopté à la majorité : 12 voix pour dont 2 pouvoirs et 3 contre.*

*Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance.*

**Avance remboursable du budget principal vers le budget de l'assainissement :**

Monsieur le Maire propose que le budget de la commune accorde une avance au profit du budget de l'assainissement dont il convient de définir son montant et ses modalités de remboursement.

En effet, le budget de l'assainissement a subi une dépense imprévue due au remplacement d'un arbre d'entraînement de la turbine, élément indispensable au fonctionnement de la station, ce qui a entraîné les dépenses suivantes :

AEIC (installation d'une pompe, vidange et remplissage du bassin d'aération et remplacement de l'arbre et de la turbine) : 8 702.59 € TTC

Yves MADELINE (pompage des eaux du bassin d'aération et transfert dans le bassin des boues, nettoyage du bassin d'aération et transfert des eaux du bassin de boues dans le bassin d'aération) : 1 344.00 € TTC

EARL DEMAINE (épandage des boues) : 540.00 € TTC.

Il est proposé au conseil d'effectuer une avance de 10 600.00 €, remboursable sur le budget 2017, au plus tard le 31 mai 2017, afin de pouvoir procéder au mandatement de la facture AEIC ainsi que d'autres factures à venir.

**Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour :**

Approuver le versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget assainissement, d'un montant de 10 600.00 €,

Préciser que le budget annexe remboursera ce montant au budget principal au plus tard le 31 mai 2017,

Autoriser le Maire à signer les documents nécessaires.

**Budget annexe de l'assainissement : Décision modificative n°1 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les crédits budgétaires dans le cadre de l'avance remboursable du budget principal au budget annexe de l'assainissement de la façon suivante :

Section d'investissement – dépenses :

Chapitre 21 : + 10 600.00 €

Section d'investissement – recettes :

Chapitre 16 : + 10 600.00 €.  
Section de fonctionnement - dépenses :  
Chapitre 67 : + 80.00 €  
Section de fonctionnement – recettes :  
Chapitre 22 : - 80.00 €.  
**Adoptée à l'unanimité.**

**Budget principal : Décision modificative n°1 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les crédits budgétaires dans le cadre de l'avance remboursable du budget principal au budget annexe de l'assainissement de la façon suivante :

Section d'investissement – dépenses :  
Chapitre 27 : + 10 600.00 €  
Section d'investissement – recettes :  
Chapitre 022 : + 10 600.00 €.  
Section de fonctionnement - dépenses :  
Chapitre 022 : - 4420.73.00 €  
Section de fonctionnement – recettes :  
Chapitre 77 : + 6 179.27 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Modification des statuts du SMICO :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune est membre du Syndicat Mixte pour l'informatisation des Collectivités et que des communes, notamment des communes nouvelles, ont sollicité leur adhésion et que d'autres ont sollicité leur retrait. Lors de la réunion du 11 juin 2016, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

**Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable :**

Aux adhésions des communes de Lougé sur Maine, St Hilaire du Harcouet (commune nouvelle), Ecouché les Vallées, Passais Villages, Sap en Auge, Juvigny Val d'Andaines, Valorbiquet, Ecouves, ainsi que le Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre ;

Au retrait des communes de : La Baroche sous Lucé, Randonnai, Sept Forges, Ecouché, Appenai sous Bellême, Juvigny sous Andaine, Passais la Conception, le Sap, St Hilaire du Harcouet, St Cyr du Ronceray, CDC des Courbes de l'Orne.

**Retrait de Flers Agglo du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Messei :**

Monsieur le Maire expose au conseil que l'organe délibérant du Syndicat a accepté le retrait de Flers Agglo dudit syndicat, Flers Agglo en ayant fait la demande par délibération en date du 26 mai 2016.

En vertu de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les autres communes membres du Syndicat doivent délibérer dans les 3 mois à compter de la notification de la délibération par l'EPCI. A défaut, leur avis est réputé favorable. La condition de majorité qualifiée est requise.

Ce qui est demandé aujourd'hui est l'approbation du retrait de Flers Agglo du Syndicat d'Alimentation en eau potable de Messei au 31 décembre 2016.

**Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

D'approuver le retrait de Flers Agglo du Syndicat d'Alimentation en eau potable de la région de Messei, au 31 décembre 2016.

### **Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école de la Chapelle d'Andaine :**

La commune de Rives d'Andaine sollicite la commune de Champsecret pour une participation financière dans le cadre des frais des écoles, un enfant de Champsecret étant scolarisé à l'école de la Chapelle d'Andaine.

La commune de Champsecret ayant sur son territoire une école publique permettant la scolarité de l'ensemble des enfants des communes de Champsecret et Dompierre.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande.**

### **Gratuité de quatre locations de la salle des fêtes pour le Comité d'Animation :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour acter de la mise à disposition de la salle des fêtes, à titre gratuit, hors frais de fonctionnement (EDF, Eau et Gaz), quatre fois par an pour le Comité d'animation. Chaque mise à disposition fera l'objet d'un contrat.

**Accord du conseil l'unanimité.**

### **Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'année 2015 :**

Depuis l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2010, la Communauté de communes du Domfrontais exerce la compétence en matière d'assainissement non collectif. Par application de l'article L.2224-5 du CGCT, la Communauté de communes doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Pour la commune de Champsecret, 456 logements sont en assainissement non collectif et 172 en assainissement collectif.

La Communauté de communes assure les missions suivantes :

Examen préalable de la conception des dispositifs d'assainissement non collectif en prestation de service

Vérification de l'exécution des travaux en prestation de service

Vérification de fonctionnement et d'entretien.

Vérification des installations par commune pour l'année 2015 :

A Champsecret, 24 vérifications ont été réalisées.

Il y a eu, depuis 2011, une évolution des tarifs en vigueur. Ainsi, à titre d'exemple, la vérification de l'exécution des travaux est passée de 79.13 € en 2011 à 140.00 € en 2015. De la même façon, la vérification de fonctionnement et d'entretien est passée de 54.00 € en 2012 à 75.00 € en 2015.

**Le conseil municipal prend acte du rapport présenté.**

### **Information sur la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre la CDC et les communes membres :**

Monsieur le Maire informe le conseil que pour l'année 2016, la commune percevra au titre du FPIC, une somme de 27 974.00 € dans le cadre de la répartition du reversement dérogatoire du FPIC 2016 dans la limite de 30% et des critères population, revenu par habitant et potentiel fiscal par habitant.

Mme JOURDAN souhaiterait que les comptes rendus des réunions de conseil communautaire soient transmis à chaque conseiller municipal qui en fera la demande.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.*

**Questions diverses :**

M. ROUSSEL fait observer que les chemins de randonnée ne sont pas entretenus.

M. le Maire répond que la CDC vient de passer le marché et que cet entretien va être fait dans les semaines qui viennent.

Mme JOURDAN demande s'il est possible de laisser du temps à l'association de foot pour libérer les locaux du stade.

M. le Maire répond qu'il a rencontré les dirigeants du club à ce sujet.

M. ROUSSEL fait observer que le calvaire de l'Ecluse n'a pas été entretenu cette année.

Note en est prise.